

Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque au sol de Bourg-lès-Valence Négométal (26)

Annexe complémentaire 2 – Données écologiques / Inventaires réalisés

Un bureau d'études naturalistes indépendant a réalisé **12 passages d'inventaires écologiques sur le site du projet en 2023**, afin d'inventorier les habitats et espèces présents, et d'en déterminer les enjeux écologiques. Les résultats de ces inventaires écologiques, qui ont été réalisés sur un cycle biologique complet, sont présentés dans les diapositives suivantes.

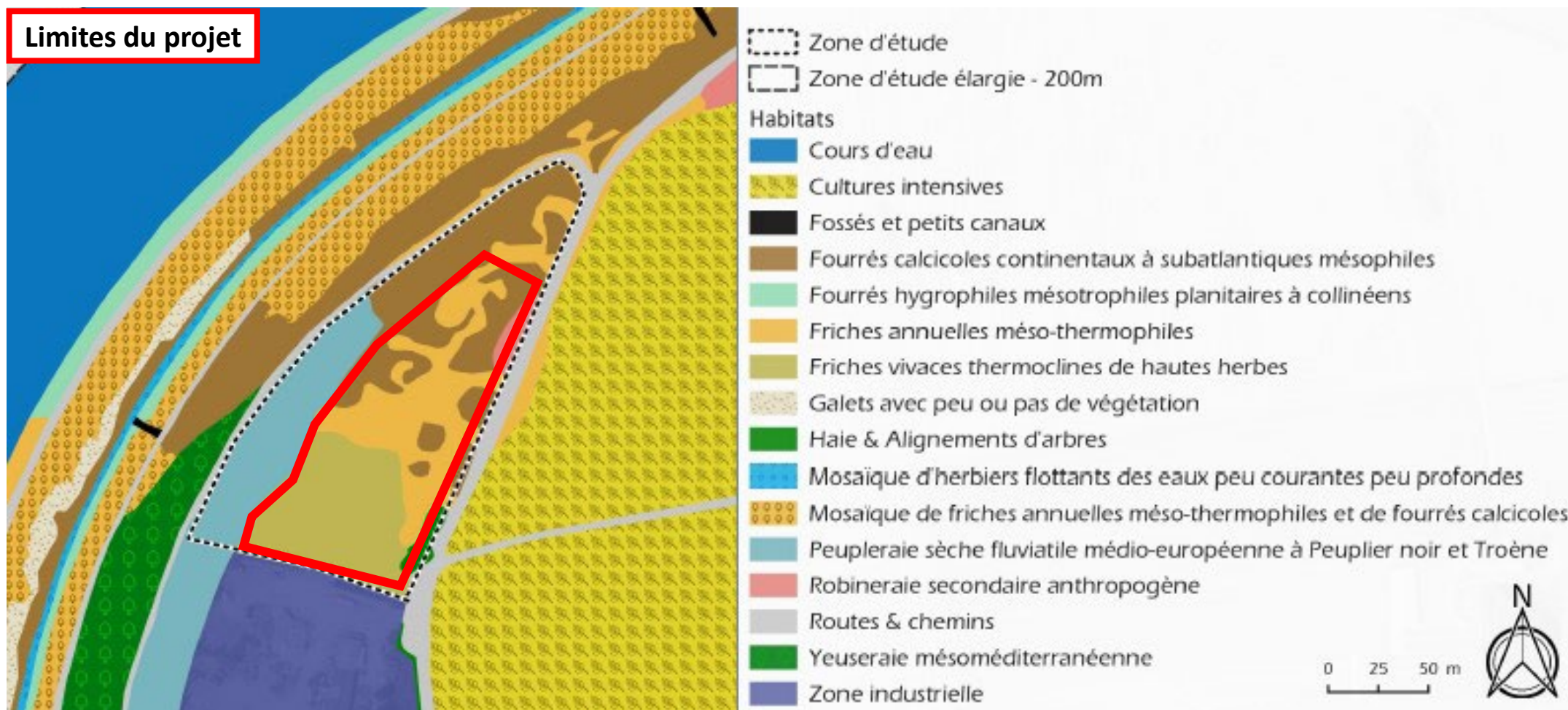
Les dates des 12 passages réalisés sur site sont les suivantes :

- 01/02/23
- 02/02/23
- 22/03/23
- 23/03/23
- 24/04/23
- 25/04/23
- 07/06/23
- 08/06/23
- 26/07/23
- 27/07/23
- 27/09/23
- 28/09/23

Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque au sol de Bourg-lès-Valence Négométal (26)

Annexe complémentaire 2 – Données écologiques / Habitats naturels

Limites du projet



Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque au sol de Bourg-lès-Valence Négométal (26)

Annexe complémentaire 2 – Données écologiques / Habitats naturels

- Le projet, d'une superficie d'1,30 ha, s'implante **en intégralité** au sein d'habitats qui ne présentent **pas de patrimonialité particulière**.

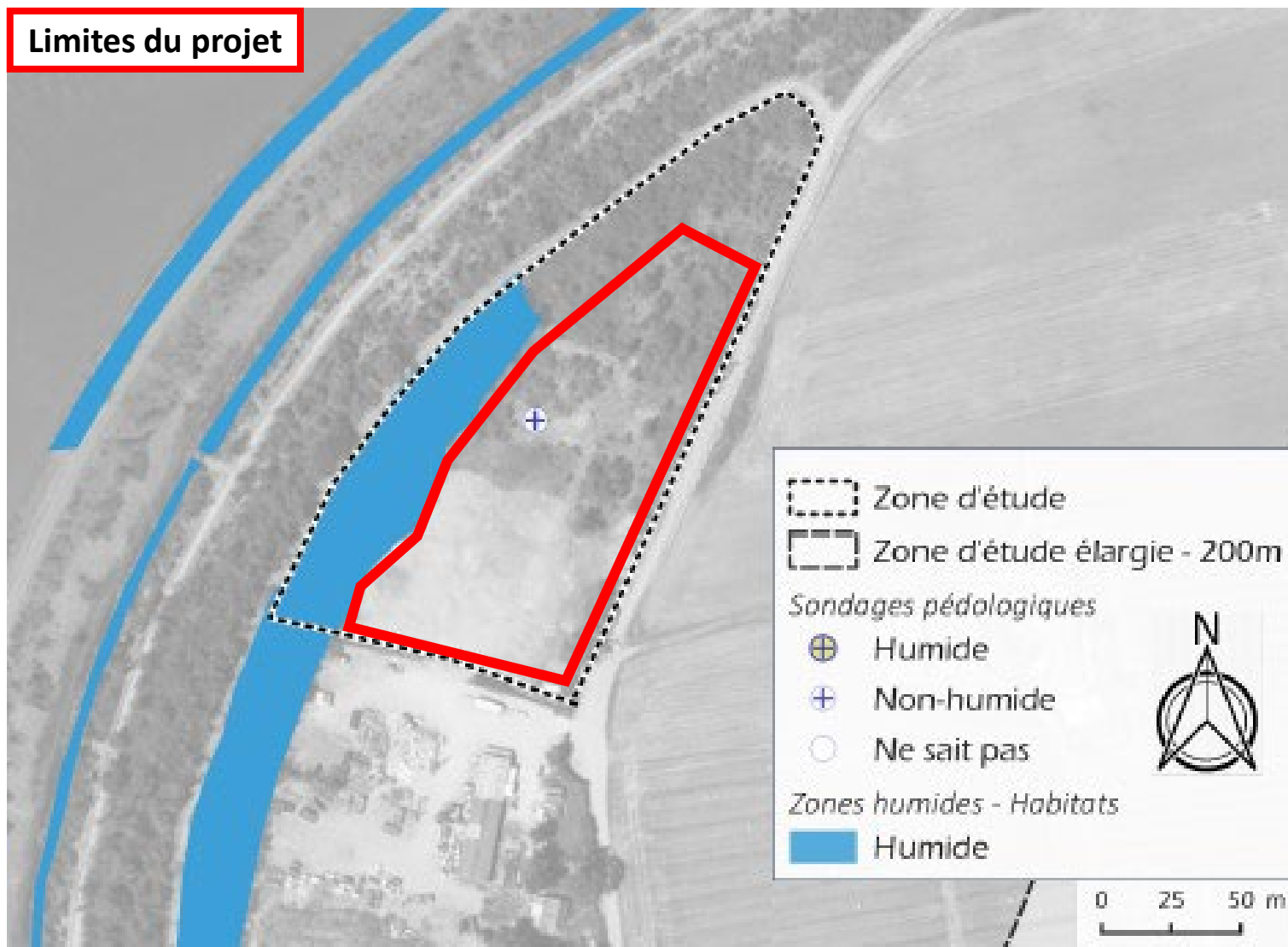
Il s'agit de :

- « *Friches vivaces thermoclines de hautes herbes* »
 - « *Friches annuelles méso-thermophiles* »
 - « *Fourrés calcicoles continentaux à subatlantiques mésophiles* »
 - « *Robineraie secondaire anthropogène* »
- La « *Peupleraie sèche fluviale médio-européenne à Peuplier noir et Troène* », habitat **d'enjeu écologique modéré et caractéristique des zones humides végétation**, présent à l'Ouest de la ZIP, n'est pas concerné par les emprises du projet et ainsi **intégralement évité**.

Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque au sol de Bourg-lès-Valence Négométal (26)

Annexe complémentaire 2 – Données écologiques / Zones humides

Limites du projet

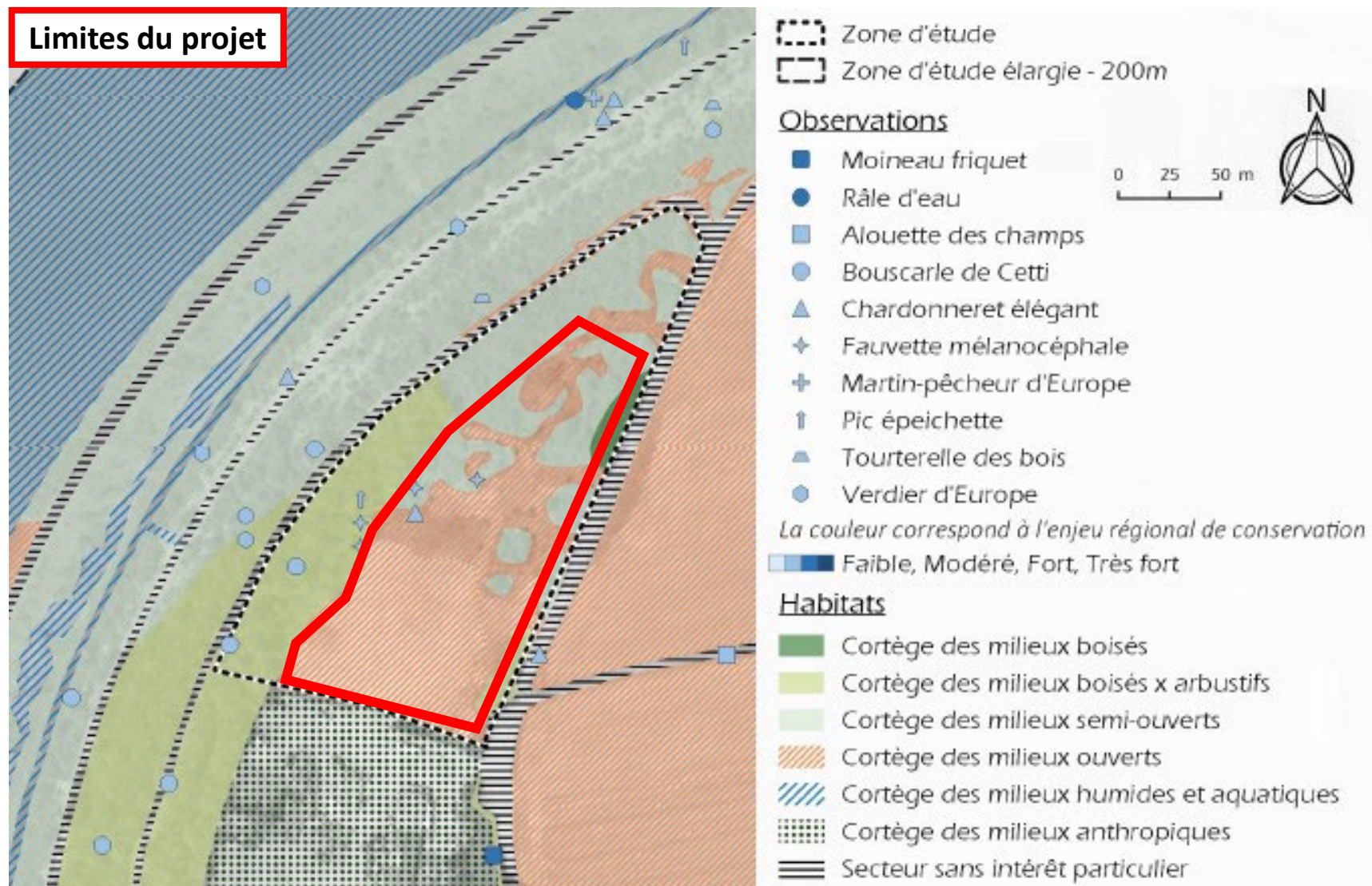


- Comme évoqué précédemment, un habitat caractéristique des zones humides végétation a été inventorié au sein de la ZIP, à savoir une « *Peupleraie sèche fluviale médio-européenne à Peuplier noir et Troène* ». Cet habitat, présent sur le linéaire Ouest de la ZIP, est intégralement évité par les emprises du projet.
- Pour ce qui est des zones humides pédologiques, le site ne présentait pas de potentialité importante de présence au vu de sa nature, de sa surélévation et de sa topographie. Un sondage à la tarière manuelle a tout de même été réalisé dans une zone identifiée comme la plus favorable, le résultat de ce dernier étant négatif.
- Ainsi, **aucune zone humide**, que ce soit selon le critère végétation ou pédologique, **n'est présente au sein des emprises du projet**.

Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque au sol de Bourg-lès-Valence Négométal (26)

Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Avifaune

Limites du projet



- Au cours des différentes prospections, 4 espèces avifaunistiques patrimoniales ont été observées au sein de la ZIP, à savoir :

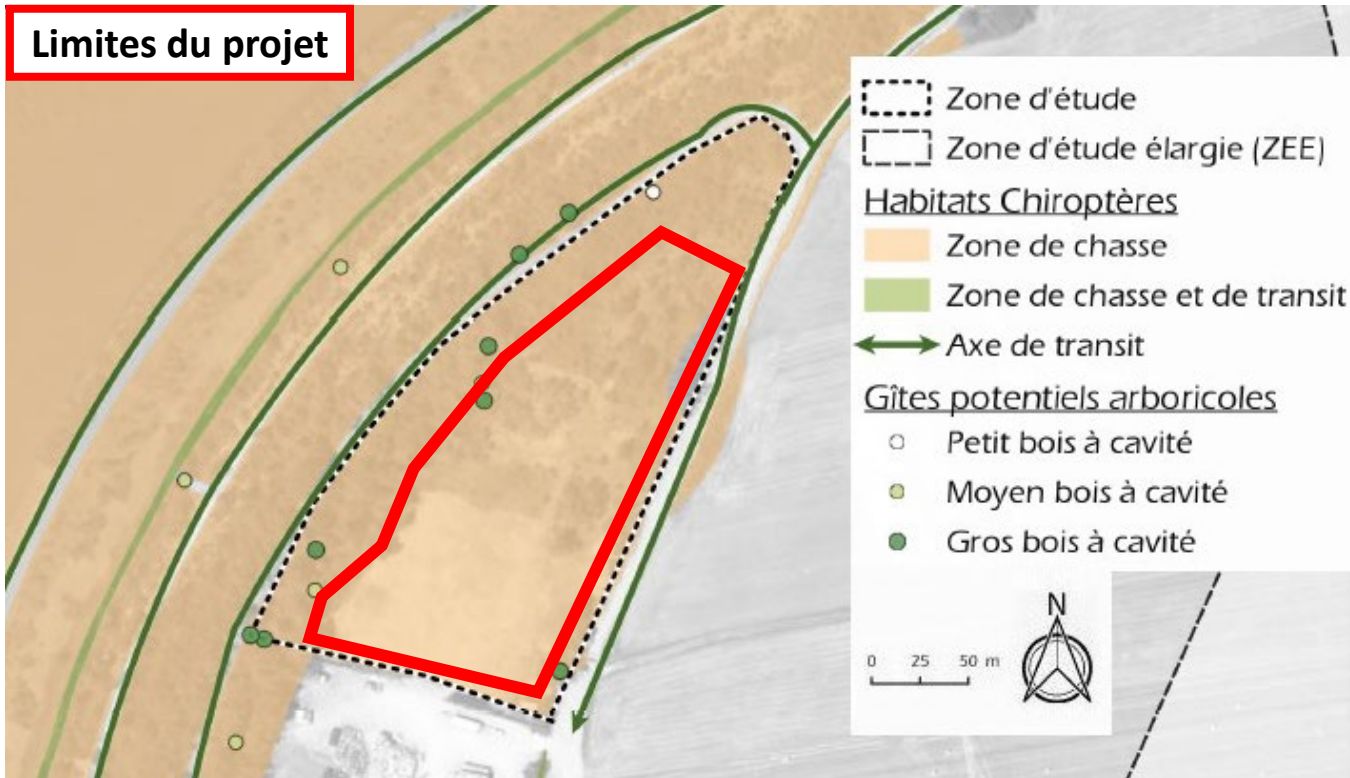
- la Fauvette mélanocéphale
- la Bouscarle de Cetti
- le Chardonneret élégant
- le Pic épeichette

Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque au sol de Bourg-lès-Valence Négométal (26)

Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Avifaune

- Globalement, peu d'observations d'avifaune patrimoniale ont été faites au sein des emprises du projet, qui sont en majorité notées comme favorables au cortège des milieux ouverts. Seul le tiers Nord du projet s'avère plus favorable au cortège des milieux semi-ouverts, et notamment à la Fauvette mélanocéphale, à la Bouscarle de Cetti et au Chardonneret élégant, bien qu'aucune nidification certaine n'ait été notée sur site. Le secteur restera favorable à ces passereaux des milieux semi-ouverts, via le maintien de zones herbacées ouvertes au sein des emprises du projet pour chasser, couplé à la conservation des milieux arbustifs et arborés au Nord et à l'Ouest pour nidifier, formant une mosaïque d'habitats favorable à ces espèces. Il en va de même pour le Verdier d'Europe, observé en dehors de la ZIP, à l'Ouest du site.
- En ce qui concerne le Pic épeichette, l'espèce est davantage liée aux milieux plus fermés, soit les boisements humides présents à l'Ouest du projet, où elle a été observée. Ceux-ci ont été intégralement évités par les emprises du projet, qui ne présente ainsi pas d'incidences sur l'espèce. Il en va de même pour la Tourterelle des bois, observée en dehors de la ZIP, au Nord du site.
- Concernant les autres espèces observées dans le secteur, comme le Râle d'eau et le Martin-pêcheur d'Europe, les emprises du projet ne présentent aucun intérêt pour celles-ci. En effet, ces espèces sont liées aux milieux en eau comme le canal de dérivation du Rhône, son contre-canal et leurs abords à l'Ouest, qui ne sont aucunement concernés par le projet. A noter qu'aucune observation d'avifaune nocturne particulière n'a été relevée lors des inventaires dédiés. Bien qu'il soit compris dans un vaste secteur d'importance pour la migration de l'avifaune (le fleuve Rhône et sa vallée), le site ne présente pas d'intérêt notable pour l'avifaune migratrice, aucune observation particulière n'ayant été relevée au cours des inventaires dédiés.
- Le canal de dérivation du Rhône, son contre-canal, leurs abords immédiats et les boisements humides qui leurs sont associés, présents à l'Ouest et au Nord du site, représentent les milieux les plus favorables pour l'avifaune à l'échelle locale, secteurs qui ne sont en aucun cas concernés par les emprises du projet. A noter que le calendrier écologique de chantier (Cf. mesure environnementale M3), permettra de limiter le dérangement en phase chantier des différentes espèces potentiellement nicheuses dans les environs du site. De plus, aucun dérangement ne sera induit sur celles-ci en phase exploitation du projet.

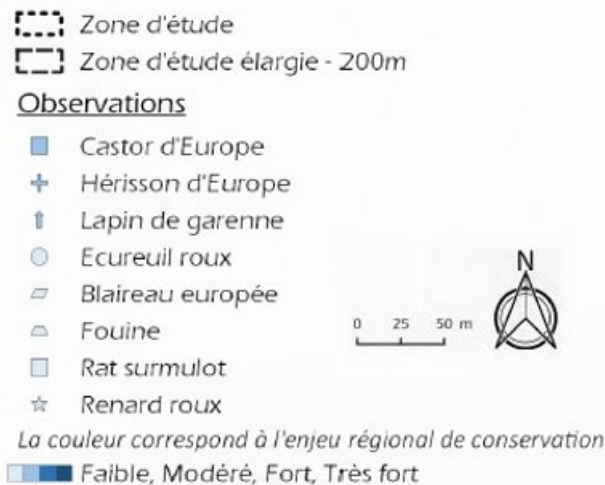
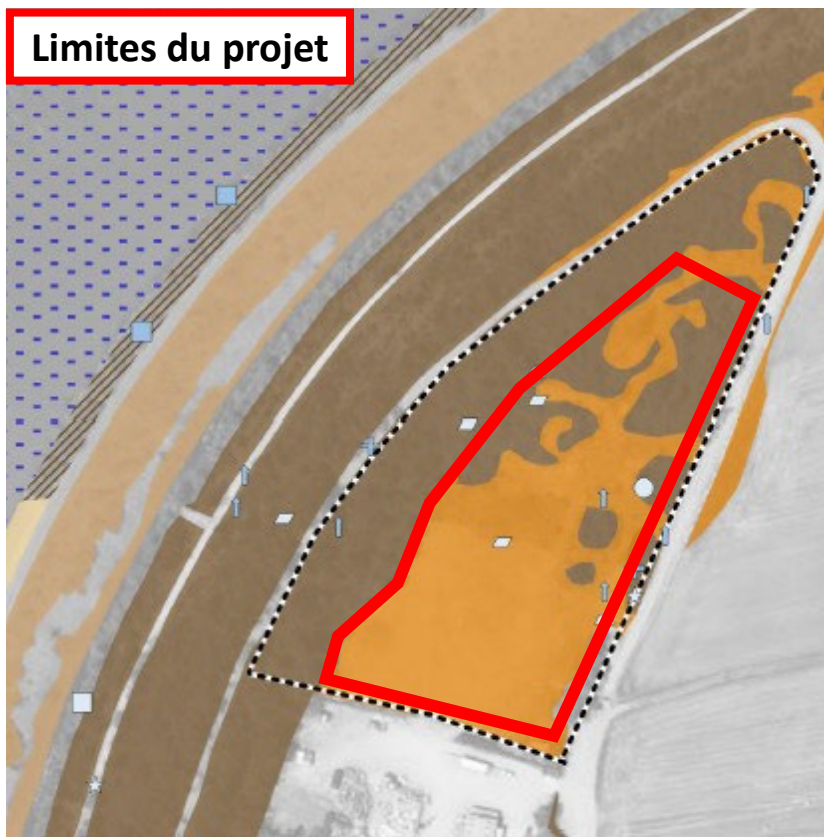
Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque au sol de Bourg-lès-Valence Négométal (26)

Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Chiroptères**Limites du projet**

- Ainsi, les secteurs les plus intéressants pour les chiroptères à l'échelle locale, notamment en termes de transit et de chasse, sont le canal de dérivation du Rhône et son contre-canal à l'Ouest, ainsi que leurs abords immédiats, milieux non concernés par les emprises du projet.

- Deux arbres gîtes potentiels pour les chiroptères ont notamment été recensés en limite Ouest du projet. A date, il n'est pas possible de déterminer si ces derniers peuvent être évités ou non, au vu de leur position en limite des emprises. S'il s'avère que ces derniers ne peuvent pas être évités, et doivent impérativement être coupés pour les besoins du chantier de construction de la centrale, une technique dite d'abattage doux sera mise en œuvre afin de s'assurer qu'aucun chiroptère ne soit impacté lors de l'opération (Cf. mesure environnementale M12). En parallèle, trois gîtes artificiels en faveur des chiroptères seront installés dans la bande boisée humide évitée à l'Ouest pour chaque arbre gîte potentiellement coupé (Cf. mesure environnementale M13).
- Les axes de transit importants à l'échelle locale sont représentés par le canal de dérivation du Rhône et son contre-canal à l'Ouest, milieux qui ne sont aucunement impactés par le projet.
- En ce qui concerne la fonctionnalité de la zone d'implantation du projet, l'intérêt pour les chiroptères concerne surtout l'activité de chasse. L'évitement des secteurs arborés et arbustifs de la ZIP, présents en limite Ouest des emprises du projet, permettra de conserver les lisères du site, à savoir les milieux les plus attractifs pour la chasse des chiroptères.

Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque au sol de Bourg-lès-Valence Négométal (26)

Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Mammifères**Limites du projet**

- Cinq espèces de mammifères hors chiroptères ont été observées au sein de la ZIP ou à proximité immédiate : le Hérisson d'Europe, le Lapin de Garenne, l'Écureuil roux, le Blaireau européen et la Fouine. En parallèle, le Castor d'Europe a été recensé à l'Ouest du site d'étude, sur les berges du canal de dérivation du Rhône, les emprises du projet n'ayant aucun intérêt pour l'espèce.

- La zone d'implantation du projet présente un intérêt principalement pour la chasse de ce cortège, les zones favorables à la reproduction, notées dans les secteurs arbustifs et arborés à l'Ouest, ayant été évitées.

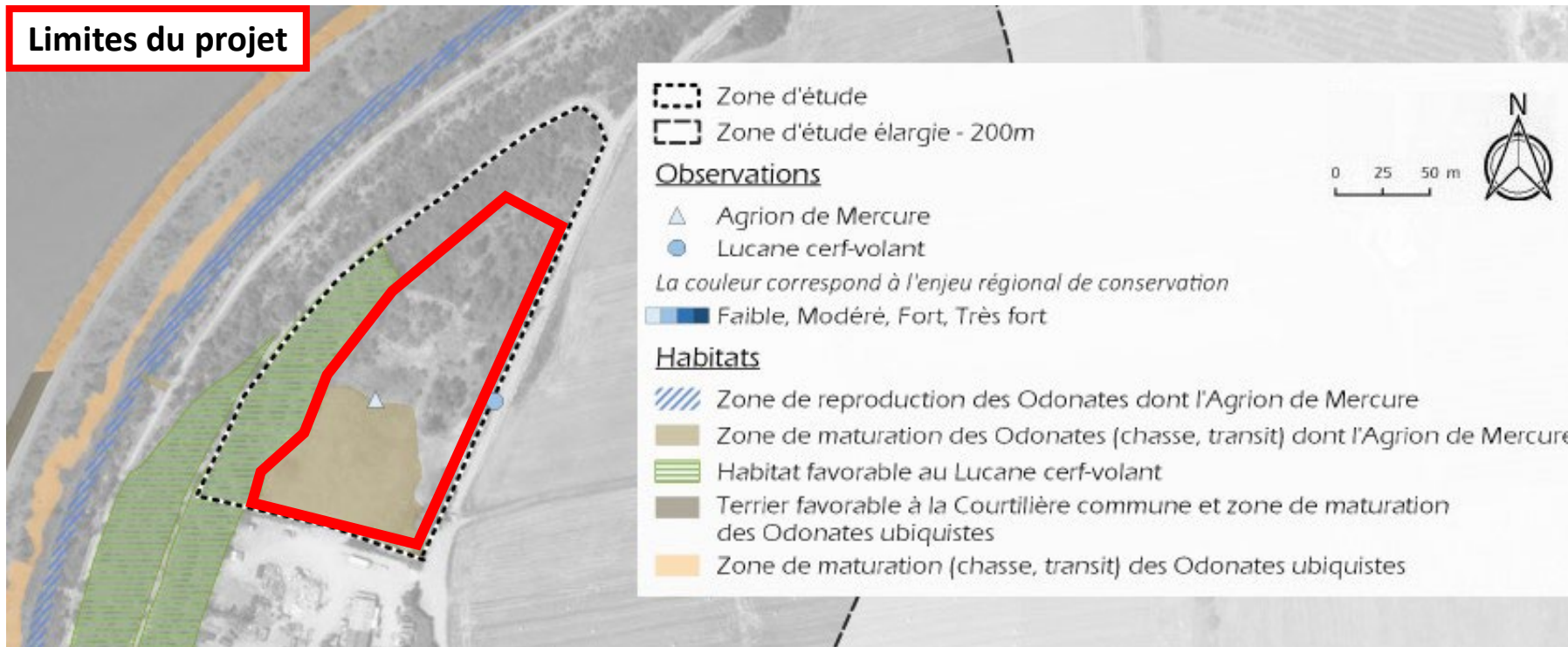
- Il convient de rappeler que la perméabilité de la clôture entourant la centrale et le réensemencement des secteurs remaniés avec des herbacées locales (Cf. mesures environnementales M5 et M9) permettront de maintenir l'accès et l'attractivité du site pour la chasse de ce cortège. L'évitement des secteurs arborés et arbustifs permet de plus de maintenir les effets de lisières, particulièrement favorables à l'alimentation des mammifères.

Habitats

- Zone de déplacement du Castor d'Europe
- //// Zone d'alimentation du Castor d'Europe
- Zone de reproduction et/ou d'abris du Hérisson d'Europe et du Lapin de garenne
- Zone de reproduction et/ou d'abris du Hérisson d'Europe
- Zone d'alimentation du Hérisson d'Europe et du Lapin de garenne
- Zone d'alimentation du Hérisson d'Europe

- Globalement, les secteurs les plus favorables à l'accueil des mammifères à l'échelle locale restent le canal de dérivation du Rhône, son contre-canal, leurs abords immédiats et les boisements humides qui leur sont associés, ces différents milieux ayant été intégralement évités par les emprises du projet.

Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque au sol de Bourg-lès-Valence Négométal (26)

Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Entomofaune**Limites du projet**

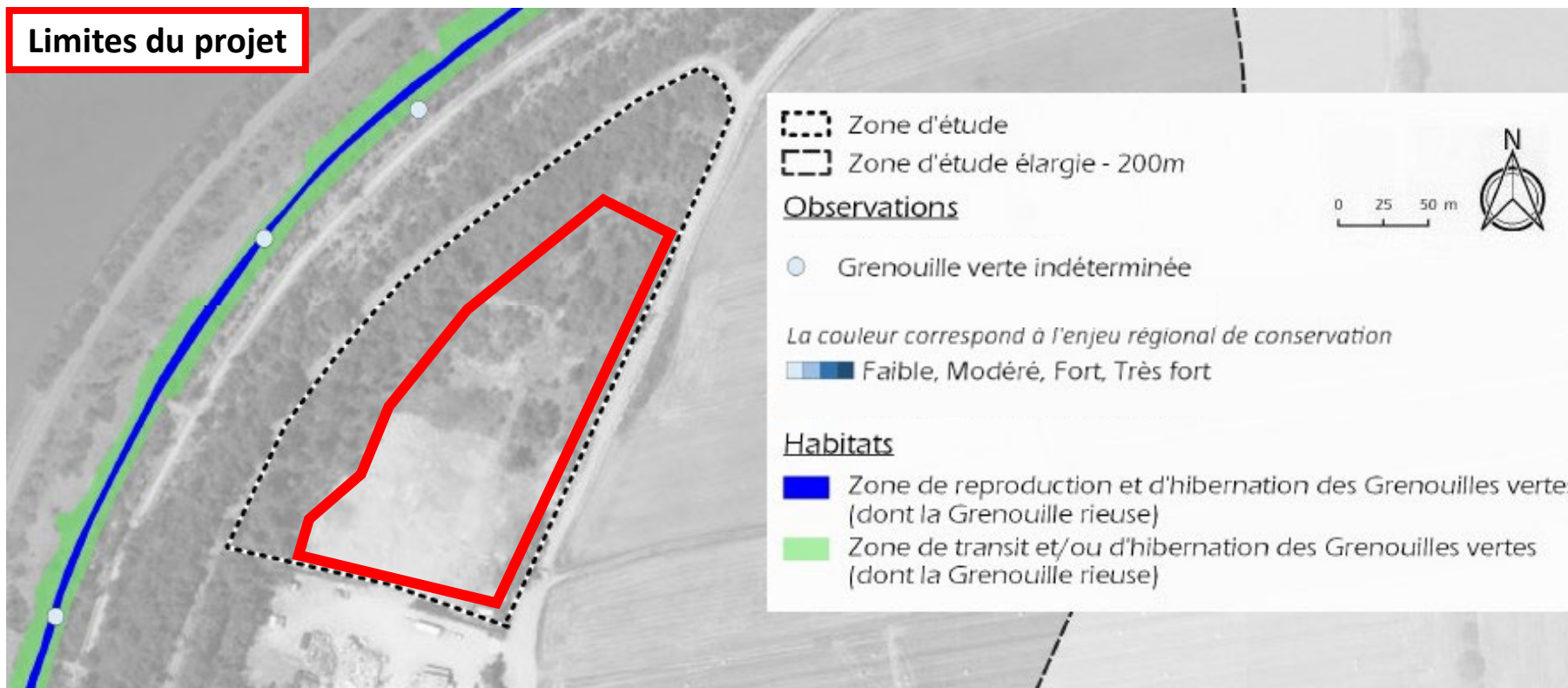
- L'activité de chasse des Odonates sur site sera maintenue, notamment via la conservation d'un couvert végétal herbacé local et fonctionnel, grâce à l'ensemencement prévu (Cf. mesure environnementale M9). A noter que la majeure partie des emprises du projet ne présente aucun intérêt pour l'entomofaune patrimoniale.
- De plus, différents dispositifs seront mis en œuvre en phase chantier afin d'éviter tout risque de pollution (Cf. mesure environnementale M8), mesure primordiale pour le maintien de la qualité de l'eau dans le contre-canal, et ainsi pour ce cortège, particulièrement sensible à ce risque.

- Au cours des différents inventaires, deux espèces patrimoniales de l'entomofaune ont été observées au sein ou en limite de la ZIP : l'Agrion de Mercure et le Lucane cerf-volant.
- Le Lucane cerf-volant a été noté sur un arbre, à l'Est des emprises du projet. Les habitats les plus favorables à cette espèce localement sont les boisements humides âgés situés à l'Ouest du projet et intégralement évités par celui-ci. Ce dernier ne présente pas d'incidences particulières sur l'espèce.
- Un individu d'Agrion de Mercure a été recensé au sein de la ZIP. Bien qu'une partie de celle-ci soit notée comme favorable au transit et à la chasse des Odonates, les milieux les plus favorables à ces espèces, notamment pour la reproduction, restent de loin le contre-canal et ses abords immédiats, à l'Ouest de la ZIP et entièrement évités par le projet.

Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque au sol de Bourg-lès-Valence Négométal (26)

Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Amphibiens

Limites du projet



- Aucune espèce d'amphibiens n'a été observée au sein des emprises du projet ou de la ZIP. La zone d'implantation du projet ne présente pas d'intérêt particulier pour ce cortège, notamment au vu de l'absence de milieux en eau.
- Toutefois, des individus de Grenouille verte indéterminée ont été recensés au sein du contre-canal du canal de dérivation du Rhône, à l'Ouest de la ZIP. Ce dernier et ses abords, intégralement évités par le projet, représentent les secteurs les plus favorables à l'accueil des amphibiens à l'échelle locale. Les potentialités d'accueil pour les amphibiens se concentrent ainsi en dehors des emprises du projet, celui-ci ne présentant pas d'incidences sur le cortège.

- A noter que différents dispositifs seront mis en œuvre en phase chantier afin d'éviter tout risque de pollution (Cf. mesure environnementale M8), mesure primordiale pour le maintien de la qualité de l'eau dans le contre-canal, et ainsi pour ce cortège, particulièrement sensible à ce risque.

Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque au sol de Bourg-lès-Valence Négométal (26)

Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Reptiles

Limites du projet



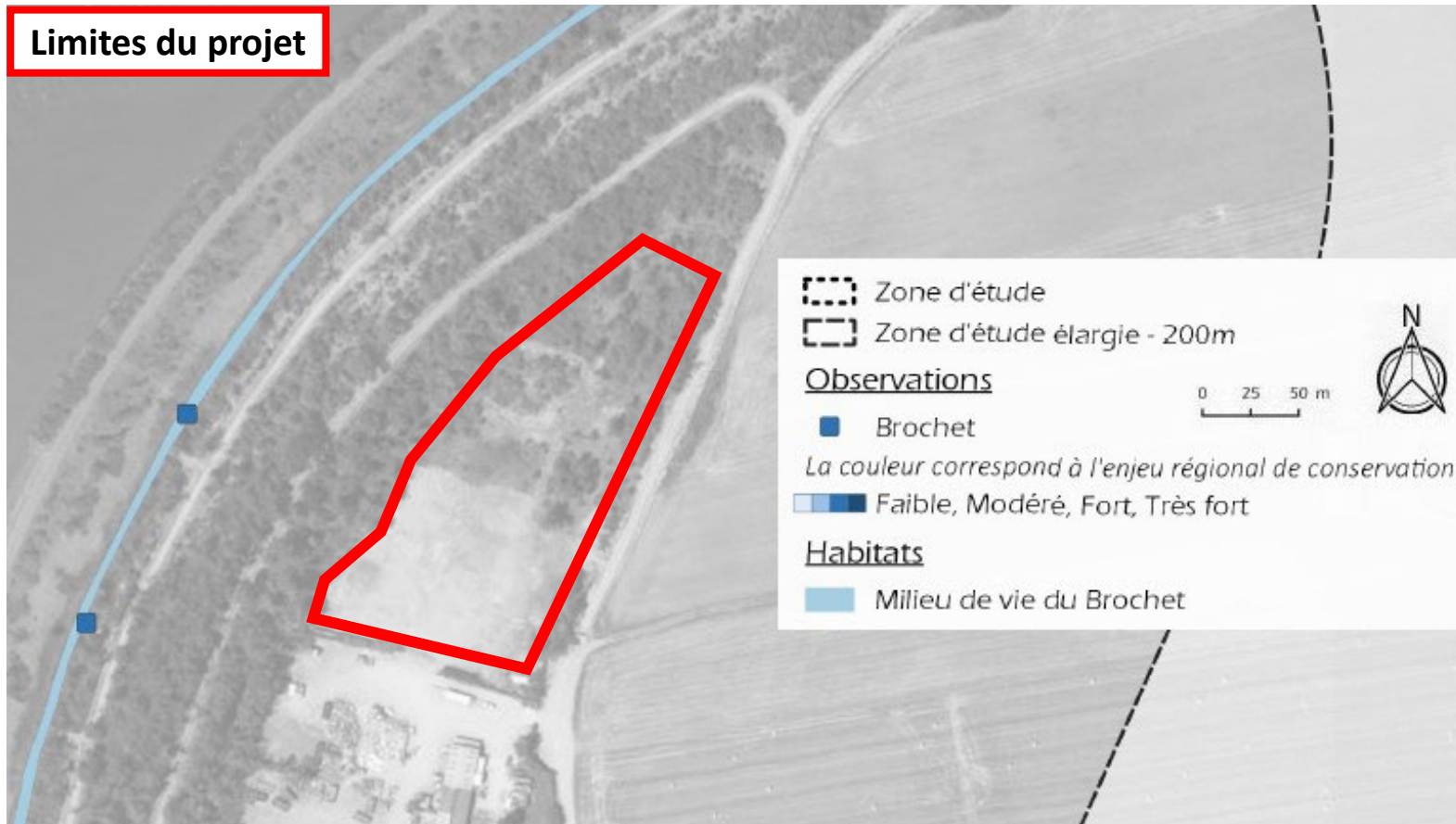
- Une espèce ubiquiste de reptiles a été observée au sein de la ZIP, le Lézard vert occidental, et deux autres espèces à proximité, le Lézard des murailles et la Couleuvre helvétique.
- Les emprises du projet présentent une attractivité et un intérêt assez limités pour ce cortège, notamment du fait de la nature des habitats présents. Les lisières entourant la ZIP, plus favorables à ces espèces, seront intégralement conservées. Il en va de même pour les milieux arbustifs et arborés ainsi que le contre-canal, présents à l'Ouest et au Nord du projet, notés comme attractifs pour les reptiles et intégralement évités.

- A noter que le calendrier écologique de chantier et la limitation de la vitesse de circulation des engins (Cf. mesures environnementales M3 et M7), permettront de réduire significativement le risque de destruction d'individus en phase chantier par écrasement.

Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque au sol de Bourg-lès-Valence Négométal (26)

Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Poissons

Limites du projet



- Une espèce patrimoniale de poissons, le Brochet, a été observée dans le contre-canal du canal de dérivation du Rhône, à l'Ouest de la ZIP.
- Les emprises du projet, exclusivement terrestres, ne présentent aucun intérêt pour ce cortège, exclusivement aquatique.
- A noter que différents dispositifs seront mis en œuvre en phase chantier afin d'éviter tout risque de pollution (Cf. mesure environnementale M8), mesure primordiale pour le maintien de la qualité de l'eau dans le contre-canal, et ainsi pour ce cortège, particulièrement sensible à ce risque.
- Le projet n'engendre ainsi aucun impact sur cette espèce et plus globalement sur le cortège de l'ichtyofaune.